



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 05-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 2 août 2022, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement n° 05-2022 : *Règlement sur les dispositifs antirefoulement.*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À LA SARRE
CE 8 AOÛT 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe